

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210107-14-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 07 JANVIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation
24 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Céline GEOFFROY, William GRAFF, Yves LEICKNER.

Représentés : Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère (S.I.A.V.M) – exercice 2019
N° de délibération : 14

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. LEGGERI

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère (S.I.A.V.M) exerce la compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales en lieu et place de ses deux communes membres, les communes de Faulx et Malleloy.

Les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante concernée et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport réglementaire est public et permet d'informer les usagers des services. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers qui sont transmis aux services de l'État pour alimenter un observatoire national de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le rapport annuel de l'exercice 2019 du S.I.A.V.M vous est présenté dans sa version intégrale en annexe.

Du fait de la dissolution de plein droit du syndicat au 01/01/2020 lors de la prise de compétences eau et assainissement par le Bassin de Pompey, cette présentation intervient devant son Assemblée délibérante.

Le volume total facturé aux abonnés a augmenté de 4,5% par rapport à 2018 avec 94 448 m³.

Sur la station d'épuration, les 12 bilans 24h pour la performance épuratoire, réalisés en 2019, ont tous été déclarés conformes. Le taux de dilution mesuré en 2018 était de 9%.

Sur le volet tarifaire, aucune variation du prix de l'eau n'est intervenue. La redevance syndicale est maintenue à 1,70 €/m³.

En investissement le syndicat a réalisé des travaux d'élimination des eaux claires parasites. Avec le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, le projet de renouvellement du collecteur de la rue Jean Moulin a été reporté à 2021.

En termes de balance budgétaire, l'exercice 2019 s'est soldé par des résultats globalement excédentaires du fait d'un très bon niveau de réalisation des recettes et d'un niveau de dépenses contenues, à savoir :

	BUDGET ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT	
Résultat (€)	+278 142.00
INVESTISSEMENT	
Résultat (€)	+ 1 403.09

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement, pour l'exercice 2019, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère (S.I.A.V.M).

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC